

Document de cadrage stratégique

Contexte :

Lors de sa réunion du 21 mars 2016 le Conseil stratégique de l'Université Franco Italienne/*Università Italo Francese* (UFI/UIF) a chargé le Conseil exécutif (CE) de proposer un document de cadrage stratégique prospectif pour l'Université afin d'en définir les orientations, les priorités stratégiques et de préconiser les actions qui en découlent.

Dans ce but le CE, avec l'aide du secrétariat, a rassemblé une importante documentation -détaillée en annexe- sur l'ensemble des relations franco-italiennes au-delà du seul champ des relations universitaires et de recherche et a lancé des enquêtes complémentaires auprès des conférences ainsi qu'auprès des établissements d'enseignement supérieur et notamment des responsables de programmes aidés par l'UFI/UIF. Il a également pris en considération les activités des institutions franco-italiennes existantes et notamment l'Ecole française de Rome (EFR), l'Institut culturel italien en France, l'Institut culturel à Florence ou bien encore la Villa Médicis et l'Institut Français de Naples.

Il n'entrait ni dans les moyens ni dans la vocation du CE de procéder à une analyse exhaustive et détaillée de cette abondante documentation mais plutôt d'en retenir les éléments de contexte lui permettant de repérer les forces et faiblesses relatives de l'UFI/UIF, les risques et les opportunités qui se présentent à elle et d'en dégager une stratégie réaliste pour l'UFI/UIF.

Globalement ces sources confirment que les relations franco-italiennes sont intenses, multiples et diversifiées : les flux commerciaux dans les deux sens, les flux d'investissements directs, les flux touristiques sont bien mesurés et très importants. Dans des domaines qui touchent de plus près à l'enseignement supérieur et à la recherche, on pourra citer les coopérations industrielles et technologiques dans les domaines de l'espace, de l'aéronautique, de l'énergie, de la sécurité civile, des semi-conducteurs, de l'agroalimentaire.

Citons quelques faits et chiffres pour illustrer l'importance de ces liens : la France est le 2^{ème} client et le 2^{ème} fournisseur de l'Italie, et le 1^{er} investisseur étranger en Italie. Elle est aussi la 1^{ère} destination touristique des Italiens. L'Italie est le 5^{ème} investisseur étranger en France, la 2^{ème} destination touristique des Français et le 1^{er} partenaire industriel militaire de la France.

Il faut aussi rappeler la variété et l'abondance des relations culturelles qui vont bien au-delà des responsabilités des Etats et dont il est difficile de dresser un bilan exhaustif.

A un moindre degré, on peut faire la même remarque au sujet des relations universitaires et de recherche. Certes les accords de coopération sont correctement recensés – on compte 260 diplômes franco-italiens - mais, d'une part, il est difficile de mesurer leur niveau de mise en pratique, et d'autre part, de nombreuses coopérations s'effectuent en dehors de tout accord, et ce d'autant plus que les modalités de relation sont multiples : flux d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs, de stagiaires en laboratoire ou en entreprise, cotutelles, publications conjointes, sans oublier, surtout de l'Italie vers la France, les recrutements de chercheurs originaires du pays voisin. Concernant plus spécialement les flux d'étudiants, les statistiques concernant les universités ne décomptent que les séjours d'études tandis que les écoles disposent de statistiques pour stages et de statistiques pour séjours d'études ; globalement, on en retiendra qu'elles révèlent une tendance nette à l'augmentation et un déséquilibre en faveur des flux de l'Italie vers la France. Une comparaison avec les flux entre la France et d'autres pays européens laisse entrevoir des marges de progression. Voici quelques chiffres significatifs : selon les statistiques du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) il y avait en France 9322 étudiants italiens en 2013/2014, chiffre en progression de 28,8% sur 5 ans. Sur le site de l'Ambassade de France l'estimation la plus récente est de près de 10 000 étudiants italiens en France et de 2 000 étudiants français en Italie, en séjour d'études. Un peu moins de 20% des étudiants italiens en France sont en doctorat. Les Grandes Ecoles françaises captent environ 20% du flux des Italiens en France : 1103 en 2011/2012, 1870 en 2013/2014, 2083 en 2015/2016, dont 234 en doctorat ; en 2015/2016 elles ont envoyé en Italie 601 étudiants en séjour d'études et 417 en stage.

Quoi qu'il en soit il apparaît que les coopérations initiées par l'Université franco-italienne, ou liées à elle, laissent à celle-ci dans ce paysage global une place modeste, quantitativement, mais non-négligeable dans certains cas : sur les 260 diplômes franco-italiens, 6 reçoivent chaque année une aide sur 3 ans ; mais en 2015, sur 143 thèses en cotutelle, 61 ont été cofinancées dans le cadre du programme Vinci.

Cette observation doit être nuancée si l'on considère que l'UFI/UIF est l'un des rares instruments de coopération spécifiquement consacrés aux relations universitaires franco-italiennes.

Il est donc en effet particulièrement crucial pour elle de se doter d'une stratégie, qui lui permette de se distinguer qualitativement dans le contexte des relations franco-italiennes.

Nous esquisserons d'abord une analyse classique en termes de forces et faiblesses et de risques et opportunités de la position de l'UFI/UIF puis proposerons des orientations stratégiques et des plans d'action.

Analyse des forces et faiblesses, risques et opportunités :

Forces :

- Ancrage institutionnel dans un accord intergouvernemental franco-italien
- Gouvernance efficace depuis sa réforme et liens avec les établissements d'enseignement supérieur via les Conférences
- Qualité du secrétariat
- Capacité à adapter ses procédures de manière réactive.

Faiblesses :

- Dissymétrie des statuts entre l'Université Franco Italienne et l'*Università Italo Francese* qui crée des difficultés de fonctionnement et est mal comprise à l'extérieur
- Statut qui ne permet pas de répondre en tant que coordinateur à des appels à projets.
- Place quantitativement modeste dans les relations franco-italiennes
- Absence de financements complémentaires au financement par les gouvernements
- Absence de liens formels avec les organismes de recherche et plus généralement avec les entités, y compris les entreprises, impliquées dans les relations franco-italiennes.

Risques :

- Faible visibilité et marginalisation face aux autres entités impliquées dans les relations franco-italiennes.
- Insécurité à long terme sur l'ampleur du financement direct par les gouvernements.

Opportunités :

- Contribuer à la progression des flux d'échanges
- Choisir un rôle original dans les relations universitaires et scientifiques entre France et Italie
- Faire connaître cette spécificité à l'ensemble des protagonistes des relations franco-italiennes
- Développer des actions en partenariat avec certains d'entre eux.

Stratégie :

La stratégie proposée est d'**informer largement** mais de **concentrer les financements en faveur de nouveaux partenariats ou de partenariats innovants**.

L'UFI/UIF aurait ainsi un **rôle d'incitateur et d'accompagnateur de projets nouveaux, exemplaires ou prometteurs**.

La prolongation de projets en cours ne sera pas exclue, dès lors que des éléments innovants dans la collaboration franco-italienne sont introduits.

Le champ spécifique d'intervention de l'UFI/UIF est celui des formations supérieures et de la recherche. Les formations de 2^{ème} et 3^{ème} cycles seront privilégiées. Aucun champ disciplinaire n'est exclu ni privilégié- les formations supérieures dans les domaines de l'art, de l'architecture, du tourisme, par exemple, sont donc bienvenues dès lors qu'elles conduisent à la délivrance de diplômes reconnus par l'Etat.

En revanche seront privilégiés, une fois l'excellence scientifique démontrée :

1. Des initiatives novatrices en matière de pédagogie (pédagogies actives par exemple), dans tous domaines.
2. Les projets pouvant conduire à des innovations de rupture.
3. Les projets qui prennent en compte des questions de diversité et d'interculturalité.
4. Des coopérations avec des pays du littoral méditerranéen.
5. Des projets présentant une perspective de longue durée pouvant déboucher sur des financements européens et concernant les enjeux sociétaux contemporains.
6. Les partenariats avec le monde économique favorisant l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés.
7. Si les thèmes s'y prêtent les projets présentés par des établissements d'enseignement supérieur en partenariat avec les institutions culturelles françaises en Italie ou italiennes en France sont bienvenus pour autant qu'ils concernent des formations supérieures, les préparent ou les mettent en valeur.

Le rôle actif d'information prépare et soutient le rôle d'incitateur et d'accompagnateur, au service du développement des coopérations franco-italiennes ; il comporte les volets suivants :

1. Renforcer le rôle de portail d'accueil d'information générale sur les enjeux, les dispositifs et les modalités de coopération universitaires et de recherche entre l'Italie et la France.
2. Informer spécifiquement le monde économique afin de favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle.
3. Renforcer la visibilité de l'UFI/UIF.

Lignes d'action :

En conséquence **les lignes d'actions suivantes** sont proposées :

1. Dans l'évaluation des dossiers Vinci et PHC Galilée et de l'attribution des labels accorder un bonus pour les projets répondant aux critères définis au chapitre précédent.
2. Réaliser des enquêtes régulières auprès des responsables de projets labellisés ou financés par l'université afin de mieux mesurer les effets de levier de ces projets et d'améliorer les dispositifs de l'UFI en conséquence.
3. Plus généralement, explorer avec Campus France, les ambassades et les ministères la faisabilité d'une plateforme globale d'information sur les coopérations universitaires franco-italiennes et les services qu'on peut attendre, et collaborer à sa mise à jour régulière.
4. Mettre en œuvre le partenariat avec l'Association Bernard Grégory (ABG) et l'Université franco-allemande (UFA) (déjà effectif, grâce au financement du projet "Researchers without borders" dans le cadre du programme Horizon2020).
5. Organiser un congrès UFI/UIF (tous les deux ans) sur des thèmes novateurs. Ces congrès se feront en partenariat avec la Villa Médicis, l'EFR, ou l'Institut culturel de Florence et impliqueront des organismes de recherche, des entreprises, des collectivités territoriales, et favoriseront l'intervention de jeunes masters, doctorants ou chercheurs.
6. Attribuer un prix UFI/UIF destiné à publier des travaux visionnaires ou non encore reconnus par la communauté universitaire.
7. Réaliser une base de données de projets ayant bénéficié des financements ou du Label de l'UFI/UIF et d'un annuaire électronique des Alumni.
8. Collaborer avec le *Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca* aux activités prévues dans le cadre de la gestion du Bologna Follow-up Group qui auront lieu en Italie de 2018 à 2020